

# Modalités de vote



**Votes Nationaux  
(Orientation et Catégorie),  
Académique  
(Orientation)  
et départementaux  
(Activité et Orientation)  
du 17 mai au 3 juin 2021**

**QUI VOTE ?** Uniquement les syndiqués à jour de cotisation à l'ouverture du scrutin (soit le 17 mai)

## COMMENT VOTER ?

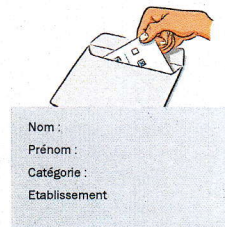
Le vote se fait impérativement sous double enveloppe :

- le bulletin de la dernière page dans une enveloppe vierge
- cette enveloppe glissée dans une autre portant les mentions :

- Nom :
- Prénom
- Catégorie
- Etablissement

et la signature

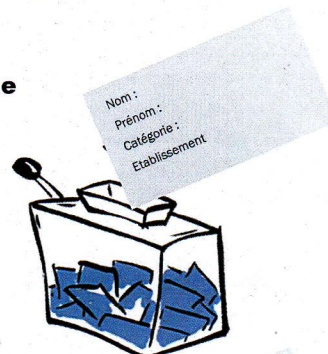
(pour les retraités, voir ci-dessous cas 3)



**Où VOTER ?** (Dans son établissement ou par correspondance)

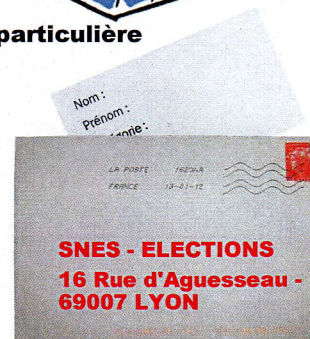
**Cas 1 : dans son établissement** si le vote est organisé par la section syndicale

- lors du vote, il est impératif :
  - de signer la liste d'émargement
  - de déposer son bulletin sous double enveloppe dans l'urne



**Cas 2 : par correspondance** : vote non organisé dans l'établissement ou situation particulière

- chaque adhérent qui le souhaite peut voter par correspondance
- la double enveloppe est à renvoyer à la section académique de Lyon **au plus tard le 3 juin** (cachet de la poste faisant foi) dans une autre enveloppe à :  
SNES ELECTION—16 rue d'Aguesseau—69007 Lyon



**Cas 3 : vote particulier des retraités** : vote uniquement par correspondance

**Pour le vote de catégorie, vous vous exprimez uniquement pour la catégorie Retraités**

- le bulletin ci-contre dans une enveloppe vierge
- cette enveloppe glissée dans une autre portant les mentions :
  - Vote Retraités
  - Département
  - Nom
  - Prénom

et la signature

- la double enveloppe est à renvoyer à la section académique de Lyon **au plus tard le 3 juin** (cachet de la poste faisant foi) dans une autre enveloppe à :

SNES ELECTION RETRAITES—16 rue d'Aguesseau—69007 Lyon

